

EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES			
Althen-des-Paluds - Monteux - Pernes-les-Fontaines			
Nombre de délégués en exercice	31	Absents représentés :	6
Présents	23	Absents non représentés :	2
VOTANTS			29

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique au siège des Sorgues du Comtat à Monteux, le 13 Octobre 2015, après convocation légale reçue le 7 Octobre 2015, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

Etaient présents :

M. Henri BERNAL, M. Pascal BONNIN, M. Alain BRES, Mme Karine CANDALE, M. Didier CARLE, Mme Sabine CHAUVET, M. Jean-Claude DANY, Mme Evelyne ESPENON, Mme Maryline EYDOUX, M. Pierre GABERT, M. Robert IGOULEN, Mme Françoise LAFAURE, M. Bernard LE MEUR, M. Yannick LIBOUREL, Mme Nadia MARTINEZ, Mme Annie MILLET, M. Michel MUS, Mme Nicole NEYRON, M. Claude PARENTI, M. Christian SOLLIER, M. Michel TERRISSE, Mme Sylviane VERGIER.

Etaient Absents représentés :

Mme Jacqueline BOUYAC, (Pouvoir donné à M. Pascal BONNIN),
M. Thomas CONSTANTIN, (Pouvoir donné à M. Christian GROS),
Mme Arlette GARFAGNINI, (Pouvoir donné à M. Bernard LE MEUR),
Mme Annie GARNERO, (Pouvoir donné à M. Alain BRES),
Mme Laurence MONTERDE, (Pouvoir donné à Mme Nadia MARTINEZ),
Mme Isabelle VINSTOCK (Pouvoir donné à Mme Maryline EYDOUX).

Etaient Absents non représentés :

M. Rémy ARNAUD, M. Lucien STANZIONE.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : Mme Karine CANDALE ayant obtenue la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Subvention 2015 à l'Association Initiatives Ventoux

Monsieur Michel TERRISSE, Vice-président, indique à l'assemblée que l'Association Initiatives Ventoux nous a transmis le rapport financier 2014 sur notre Communauté de Communes afin d'allouer à l'association la subvention 2015.

Bilan des activités 2014 de l'association sur le territoire des Sorgues du Comtat :

- Dossiers présentés en Comité Technique : 25 contre 18 en 2013
- Dossiers présentés en Comité d'Agrément : 23 contre 12 en 2013
- Entreprises soutenues : 20 contre 8 en 2013
- Prêts octroyés : 23 PH contre 8 en 2013 – 7 NACRE contre 4 en 2013 – 6 PCE contre 3 en 2013 - 22 Prêts Bancaires contre 7 en 2013
- Emplois créés : 34.5 contre 13 en 2013

En conséquence, Initiatives Ventoux demande une subvention 2015 d'un montant de **11 728 €** soit :

**DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
LES SORGUES DU COMTAT**

Partie variable : **7 665 €** répartie comme suit

- Dossiers étudiés 15 € : 25 X 15 € = **375 €**
- Financements accordés 30 € : 36 X 30 € = **1 080 €**
- Nombre d'emplois créés : 80 € . 34.5 X 180 € = **6 210 €**

Partie fixe (Nbre Habitants) : **4 063 €** soit 23 901 hab X 0.17 cts

Le Bureau Communautaire réuni le 29 septembre 2015 a émis un avis favorable.

Le Conseil Communautaire,

Monsieur Michel TERRISSE, Vice-président, entendu,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

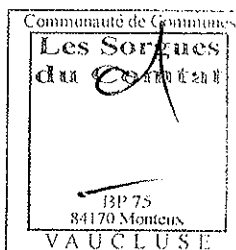
SE PRONONCE favorablement sur le versement de la subvention à l'association Initiatives Ventoux 2015 d'un montant de **11 728 €**.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme.

Christian GROS

**Président de la Communauté de communes
Les Sorgues du Comtat**

Le Président,



Acte Exécutoire
Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982
Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982
Envoyé le : *22/10/15*
Affiché le : *22/10/15*